



Bellevue, le 2 novembre 2021

Réf. ami 01.100

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la 11ème séance du Conseil municipal qui aura lieu le

**mardi 9 novembre 2021, 20h30,
salle du Conseil municipal (François Borgel-Court),
bâtiment Colovracum, parc des Aiglettes 6.**

Séance publique*

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers municipaux

L'ordre du jour de cette séance ordinaire est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 octobre 2021,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapports des commissions,
5. Délibération fixant le montant minimum de la taxe professionnelle communale 2022,
6. Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel 2022, aux taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,
7. Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 231'000.- (TTC) destinée au versement de la contribution annuelle 2022 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises,
8. Délibération relative à l'approbation de crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour des amortissements complémentaires,
9. Délibération relative à la vente de 5 m² de la parcelle n°3249, futur DP communal n°4205, par la famille Chincharini au chemin Aux-Folies 14, parcelle n°3475, pour un montant de F 5'000.-,
10. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
11. Nomination de membres pour la commission ad hoc « ESREC des Chânats » et définition du mandat,
12. Nomination d'un-e membre suppléant-e de la commission consultative du groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD),
13. Proposition du Conseil administratif,
14. Divers,
15. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux ce soir-là, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurence CHONG BITZ
Présidente

* les personnes dites à risque sont priées de ne pas assister à la séance. Le nombre autorisé à assister à la séance sera limité à cause de l'épidémie de coronavirus. Chacun devra se conformer aux directives indiquées à l'entrée de la salle, notamment : **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**